

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	—	13 »
Trois mois, —	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — — —	Direct.
9 — 04 — — —	Omnibus.
4 — 35 — — —	Express.
7 — 11 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
4 — 54 — — —	Direct.
5 — 47 — — —	Omnibus.
9 — 57 — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret impérial portant promulgation du traité de paix et d'amitié conclu, le 5 juin 1862, entre la France et l'Espagne, d'une part, et le royaume d'Annam, d'autre part.

Ce traité consacre en faveur de la France des avantages considérables : la cession de trois provinces et de l'île de Pulo Condor ; le paiement d'une forte indemnité, qui s'élève, en y comprenant la part de l'Espagne, à la somme de quatre millions de dollars ou de 20 millions de francs ; la possession, jusqu'à nouvel ordre, de la citadelle de Vinh-Long, l'engagement pris par le roi d'Annam de ne faire aucune cession de territoire qu'avec l'agrément de la France, sans compter les stipulations relatives à la liberté du culte chrétien et à la liberté commerciale.

L'Espagne, qui a signé le traité du 5 juin avec la France, n'a réclamé aucune cession de territoire ; elle ne participe qu'aux avantages commerciaux et à la répartition de l'indemnité. (La France.)

Le *Moniteur* donne, dans son Bulletin, les nouvelles suivantes du Japon :

Une certaine agitation continue à régner au Japon. Dans la matinée du 6 mai, quelques désordres ont éclaté à Yokokama, mais sans aucune suite fâcheuse. Toutefois, pour assurer plus complètement la sécurité des Européens, les légations étrangères sont convenues d'établir une solidarité d'intérêts entre leurs nationaux. Les amiraux français et anglais ont

d'ailleurs demandé quelques renforts aux stations de Chine ; ils sont, par conséquent, en mesure de faire face à tous les événements.

Les dernières nouvelles vont jusqu'au 11 mai. »

Il se confirme que le roi Georges de Grèce hésite, ainsi que nous l'avons dit, à aller prendre possession de son trône, sans être appuyé par une force étrangère. Les dernières insurrections militaires ont donné à penser à Copenhague que le jeune souverain se trouverait dénué de tout moyen de rétablir la tranquillité dans un pays où l'armée elle-même est le premier instrument de discorde. Des déclarations, dans ce sens, ont été envoyées de Copenhague à Londres. (La France.)

On assure que le statut provincial pour la Vénétie sera promulgué dans quelques jours par le gouvernement autrichien. Il doit, dit-on, être précédé d'un décret d'amnistie générale. (Idem.)

Des correspondances de l'Amérique du Nord expriment des craintes sur la situation de la Nouvelle-Orléans. Le général Banks a subi un échec grave devant Port-Hudson. Les confédérés ont quitté le Texas, et sont en force dans la Louisiane. D'autre part, le Mississippi a baissé extraordinairement, et s'il diminue encore de quelques pieds, les navires de guerre seront obligés de regagner les rades. Si Banks est vigoureusement poussé, et que Grant ne puisse venir à son secours, il semble que les sécessionnistes ne tarderont pas à réoccuper la Nouvelle-Orléans.

Nous avons des nouvelles de New-York, du 5 et du 4 juillet. Elles signalent une bataille entre les fédéraux et les confédérés, aux environs de Gettysburg, en Pensylvanie. Les renseignements les plus contradictoires sont donnés sur l'issue de cette bataille, qui a été livrée en deux jours. Ce qui est certain, c'est qu'elle a été sanglante, et que le général Reynolds, qui commandait le 5^e corps de l'armée fédérale, a été tué. Le général Meade accuse un nombre considérable de morts et de blessés. (Idem.)

ARRESTATION DE CINQ NAPOLITAINS SUR UN BATIMENT FRANÇAIS.

Nous empruntons au *Sémaphore*, de Marseille, la relation de cet incident. Le correspondant du *Sémaphore* n'est pas ennemi des Piémontais ni des piémontistes ; on peut donc le croire.

Gènes, 11 juillet 1863.

Il s'est passé, dans la journée d'hier, des faits qui méritent d'être racontés, et que vous connaissez peut-être déjà par les voyageurs que vous aura amenés à Marseille le vapeur des Messageries impériales, l'*Aunis*. Je veux parler, vous le comprenez sans doute, de l'arrestation à bord de ce navire de cinq anciens chefs de bandes bourbonniennes, Cipriano la Gala, Sena la Gala, son frère, Avenzo, Papa et Sarno, tous fort compromis dans la guerre de partisans que poursuit l'ancien gouvernement napolitain dans les provinces méridionales. J'ai sur cette arrestation des détails très-précis, et qu'il n'est pas inutile de faire connaître au public.

Procédons par ordre : les cinq bourbonniens que je vous ai nommés s'étaient embarqués à Civita-Vecchia pour Marseille, munis de passeports romains portant leur véritable nom, et revêtus des visas des ambassades de France et d'Espagne à Rome. Il est probable — je ne vous donne ce détail que par induction — que l'autorité italienne fut informée de leur présence à bord pendant la relâche de l'*Aunis* à Livourne, avant-hier jeudi. Quoi qu'il en soit, et de quelque source que le renseignement soit parvenu à la préfecture de Gènes, hier matin, vers dix heures et demie, un commissaire de police, ceint de son écharpe, se présentait à bord de l'*Aunis*, accompagné de cinq agents de police sans uniforme, et de vingt-cinq carabiniers, et demandait que les cinq passagers lui fussent livrés.

Le capitaine de l'*Aunis* était à terre, le second du navire, à qui on s'adressa, refusa tout d'abord de livrer les cinq passagers sur une simple lettre du préfet de Gènes à la questure. Dans le même temps les carabiniers occupaient toutes les issues du navire, qui était bientôt envahi et entouré de toutes parts par des chaloupes des navires de guerre montées par des hommes armés. Le second protesta contre ces procédés, et déclara qu'il ne livrerait les hommes réclamés que sur l'ordre du consul de France ; il demanda au commissaire de police de vouloir bien quitter le navire, et offrit de réinnir les cinq passagers suspects dans une cabine à l'avant, où les matelots du bord les garderaient sous la responsabilité des officiers du navire. Cette offre non-acceptée, le commissaire demanda qu'on voulût bien au moins lui désigner les cinq passagers, qu'on

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

V.

Une lieue environ séparait le domaine des Ravines de la propriété du Stangala.

Le sentier qui les reliait courait à travers la campagne accidentée, entre des haies de houx et de muriers sauvages, à l'ombre des chênes, des sapins et des mélèzes.

Dans la direction de la mer, le sol se montrait peu fertile ; du côté opposé, la terre s'embellissait de cultures bien amenées que les tièdes brises du printemps caressaient amoureusement.

Du château, on apercevait le domaine situé au sommet d'une haute colline et enveloppé d'un triple rang d'arbres destinés à le garantir contre les vents de l'ouest et du nord.

Après avoir marché d'un pas rapide, poussé par le souffle de sa mauvaise humeur, Maxime ralentit son élan. Bientôt même il s'arrêta et s'assit sur un tertre parmi les folles herbes et les fleurettes.

De fraîches bouffées d'air, s'infiltrant dans ses veines, avaient assoupi l'ardeur de son sang. Il se prit à réfléchir avec un peu de calme à sa situation.

Beaucoup plus qu'il ne le croyait lui-même, ce jeune homme avait été cruellement déçu par l'aveu que venait de lui faire le vieux Tréhouart. Ce n'était pas seulement, en effet, parce que cet aveu menaçait de rompre un projet de mariage qui devait mettre une grande joie dans son existence ; c'était aussi parce que, depuis des années, il avait compté sur la succession de son oncle, et basé sur elle son opulence future.

Non qu'il y eût de sa part calcul sordide. Il était le plus proche parent du millionnaire, qui lui montrait une constante affection, et il avait le droit d'espérer que celui-ci se ferait un devoir de famille, une religion du cœur, de lui conserver intacte sa position d'héritier.

Jamais, d'ailleurs, le vieillard ne l'avait prévenu du contraire, et, dans la conviction où était Maxime qu'un riche avenir lui était assuré, il avait maintes fois négligé de mettre à profit sa capacité d'ingénieur, afin d'être plus aisément une distraction à la solitude et à la tristesse de son oncle. Première faute, dont il se repentait, et qui lui enseignait cette vérité

sévère, qu'en ce monde il faut avant tout compter sur son travail.

Lorsqu'il eut bien savouré l'amertume de cette sentence philosophique, il résolut d'en faire désormais la règle impérieuse de sa vie.

Les natures robustes ont cela de bon que, dans les conjonctures imprévues elles ont vite pris leur parti. Maxime se dit péremptoirement qu'il travaillerait et deviendrait riche. Il ajouta même d'un ton héroïque et méprisant, qu'il répudierait sans peine l'héritage du million : en cela il est à craindre qu'il ne fût pas entièrement sincère, car plus d'un soupir furtif vint, tandis qu'il s'exprimait ainsi, expirer dans le pli dédaigneux de ses lèvres crispées.

Une grave réflexion devait d'ailleurs troubler, en dépit de lui-même, le calme affecté de sa renonciation volontaire. En apprenant que le neveu ne devait pas hériter de son oncle, M. Bamalec ne refuserait-il pas de confirmer son consentement au mariage de sa fille avec Maxime ! Ce qu'il y avait de pis encore, ne contraindrait-il pas Camille à épouser Marin Scœr ?

Cette dernière pensée faisait bondir notre amoureux. Il frappait du pied la terre en s'écriant :

— Jamais ! jamais ! J'écraserais plutôt cet homme

sous mon talon.

Il se remit en marche et ne tarda pas à pénétrer sous les ombrages où s'abritait le domaine des Ravines.

Ce domaine était un ancien manoir dont on venait de recrépir et badigeonner la façade malpropre et lézardée. Il se composait d'un vaste rez-de-chaussée, simple en profondeur, de plain-pied avec le sol, n'ayant vue sur l'horizon maritime que par quelques jours de souffrance, mais ouvrant sur la verte campagne six fenêtres largement espacées.

De ces fenêtres la vue pouvait contempler, à travers une échancrure du feuillage environnant, les profondes ondulations des prés, des champs, des bois qui dépendaient du domaine, et qui se perdaient au loin.

De nombreux bâtiments d'exploitation s'élevaient sur les flancs de la mai-on principale. Par leur bonne tenue, ils révélaient la présence du maître qui faisait valoir lui-même son bien au soleil.

Cette habitation, ainsi posée sur une cime, au milieu d'un pays tourmenté, montueux, était située à peu de distance de quelques précipices, déchirures effroyables du sol, qui parlent à l'esprit de tempêtes géologiques, de volcans bouleversés. Ces enton-

